

LA GAVOTTE DE BASSE-BRETAGNE



Nuit de la Gavotte à Poullaouen (Finistère). © Éric Legret, 2013.

Description sommaire

Le terme générique de « gavottes » désigne un ensemble de danses traditionnelles initialement pratiquées dans la société rurale bretonne à l'ouest d'une ligne Saint-Brieuc / Vannes, ayant leurs propres caractéristiques chorégraphiques. Le terme le plus largement usité avant la seconde guerre mondiale pour désigner ces danses était *Dañs-tro* (danse en rond) ou *Dañs a dro* (danse qui tourne).

Les gavottes prennent différentes formes : en ronde fermée, en chaîne mixte, en chaîne longue, en chaîne courte, en quadrette ou en cortège de couples, elles peuvent parfois emprunter plusieurs de ces figures. L'accompagnement musical se fait par des chanteurs *a capella* avec la technique du *kan ha disk* (chant et déchant), des couples de sonneurs biniou/bombarde ou cornemuse/bombarde, des couples de sonneurs de *treujenn-gaol* (« trognon de chou », ou clarinette), des joueurs d'accordéon chromatique ou diatonique ou des formations musicales regroupant des instruments non traditionnels bretons.

I. IDENTIFICATION DE L'ÉLÉMENT

I.1. Nom

En français

La gavotte de Basse-Bretagne

En langue vernaculaire

Gavotenn (gavotennoù au pluriel, en breton)

I.2. Domaine(s) de classification, selon l'UNESCO

- Traditions et expressions orales
- Pratiques sociales, rituels et événements festifs
- Arts du spectacle

I.3. Communauté(s), groupe(s) associé(s)

La communauté peut se définir par l'ensemble des personnes concernées par le renouveau de la culture bretonne et qui forme le public et les acteurs de ce nouvel élan. Elle se distingue en plusieurs sous-ensembles :

- les danseurs fréquentant les *fest-noz* et *fest-deiz* ;
- les musiciens et chanteurs qui animent les *fest-noz* et *fest-deiz* ou accompagnent les prestations des cercles celtiques ;
- les cercles celtiques, qui intègrent des gavottes dans leurs prestations chorégraphiées, prennent en charge l'organisation de concours de gavottes et animent des ateliers et stages d'apprentissage de gavottes. Les cercles celtiques sont des ensembles de danseurs structurés en association qui se produisent lors de spectacles ou fêtes locales, où ils présentent des danses sous leur forme traditionnelle ou chorégraphiée. Ils sont regroupés en deux confédérations, Kendalc'h et War'l Leur, qui organisent également en leur sein des concours pour juger de la qualité des cercles celtiques. War'l Leur (« sur l'aire » en français), constituée en 1967 à la suite de la scission d'avec la confédération Kendalc'h, rassemble des groupes de danses traditionnelles bretonnes, qui proposent des spectacles et animations, et assure aussi des formations de danse, des stages et ateliers de danse traditionnelle.
- les écoles de musique, qui mettent en place des cours de musique et de chant traditionnel ;
- et diverses associations, qui organisent des manifestations de danses traditionnelles.

I.4. Localisation physique

Lieu(x) de la pratique en France

Les différentes communes de France accueillant des *fest-noz* sont situées principalement en Bretagne historique, composée des départements des Côtes d'Armor, Finistère, Ille-et-Vilaine, Loire-Atlantique et Morbihan, où plus de 1 000 *fest-noz* ont lieu par an.

Les *fest-noz* du Centre-Bretagne, notamment dans les communes où la gavotte était anciennement présente, restent marqués par une forte pratique de celle-ci.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Pratique similaire en France et/ou à l'étranger

On peut citer le *Rondeù* (rondeau) de Gascogne, inscrit à l'Inventaire national du patrimoine culturel immatériel (2009) [fiche en ligne sur la plateforme PCI Lab : https://www.pci-lab.fr/index.php?option=com_fichesinventaire&view=fiche&Itemid=389&id=26].

I.5. Description détaillée

La gavotte : une famille de danses

La gavotte est une famille de danses issues du répertoire traditionnel de Basse-Bretagne, désormais regroupées sous cette appellation générique.

Selon l'ethnologue Jean-Michel Guilcher, pour différentes que soient les multiples formes de gavottes, elles ont été « reliées entre elles par toutes sortes d'intermédiaires et procèdent vraisemblablement d'une forme initiale unique qui paraît avoir été la ronde » ; ses travaux tentent à démontrer que « les pas caractéristiques des différents terroirs sont issus d'une souche commune et qu'il s'agit bien partout d'une seule et même danse à l'origine » [Guilcher, 1963, p. 181].

L'accompagnement musical se fait par :

- des chanteurs *a capella* avec la technique du *kan ha diskan*. Le *kan ha diskan* (chant et déchant, en français) est une technique d'accompagnement *a capella* de plusieurs danses traditionnelles en Basse-Bretagne, comme les gavottes et la danse *plinn*. Cette technique était pratiquée dans une bande centrale constituée des départements du Finistère et des Côtes-d'Armor, incluant seulement quelques communes du nord-ouest du Morbihan.
- des couples de sonneurs binioù/bombarde ou cornemuse/bombarde ;
- des couples de sonneurs de *treujenn-gaol*. La *treujenn-gaol* (ou « trognon de chou », en français) est le nom donné à la clarinette. Les sonneurs bretons jouaient principalement sur des clarinettes à 6 ou 13 clés, en utilisant un doigté progressif, ce qui produit une gamme au tempérament inégal caractéristique.
- des joueurs d'accordéon chromatique ou diatonique ;
- ou des formations musicales regroupant des instruments non traditionnels bretons.

Quelles qu'en soient ses déclinaisons, ce sont son pas et sa structuration qui différencient la gavotte des autres danses de Basse-Bretagne, comme la *Dañs Plinn* (danse originaire de la région sud-ouest des Côtes-d'Armor autour de la commune de Saint-Nicolas-du-Pelem).

Le pas de la gavotte

Le pas de gavotte se fait sur une phrase de 8 temps et la progression du danseur se fait toujours dans le même sens : de côté et vers la gauche pour les gavottes en ronde et en chaîne, et droit devant lui pour les gavottes en cortège. Sur les 8 temps intervient une subdivision.

Jean-Michel Guilcher précise que « partout la trame de la danse est constituée par un pas de course ou d'un *tempo* intermédiaire entre marche et course. Il y a un appui par temps » et ajoute que « l'alternance régulière des appuis est rompue une première fois vers le milieu de la phrase par une subdivision de la pulsation » [Guilcher, 1963, p. 181]. Le détail et la place de ce changement d'appui ne sont pas les mêmes selon les formes. Il y a une seconde rupture d'appui à la fin de la phrase, mais cette fois par groupement de pulsations.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Les formes de la gavotte

On distingue quatre formes de gavottes :

- la chaîne toujours fermée, c'est-à-dire la ronde ;
- la chaîne toujours ouverte ;
- la chaîne tantôt ouverte et tantôt fermée (chaîne mixte) ;
- la disposition par couples, en cortège ou pas.

En pays de chaîne fermée, la gavotte peut se présenter sous la forme de simple ronde ou sous la forme d'une suite en trois parties : une première gavotte en ronde, une seconde ronde dite « bal » ou *tamm kreiz*, alternant pas de marche sur 8 temps et reprise dansée sur 8 autres temps. Notons que les pas du « bal » de la suite de danses étant des pas de marche sur les 16 premiers temps et des figures sur les 16 temps suivants, ils ne sont pas, à proprement parler, des pas de gavotte.

En pays de chaîne ouverte, mixte ou cortège, la première partie de danse peut, elle aussi, être suivie d'un bal, soit un « bal à 2 », un « bal à 4 », un « bal à 8 » ou d'un jabadao, qui alterne, sur 8 temps, des pas de danse reprenant les appuis de la gavotte et des figures.

Les différentes gavottes enseignées aujourd'hui

Les caractéristiques principales des gavottes, ici présentés, sont enseignées désormais dans les ateliers et stages de danses. L'enseignement dans des ateliers et stages de danses conduit à une certaine standardisation ; il incombe d'y inclure la part de l'interprétation individuelle. Personne ne danse en effet exactement comme indiqué dans les fiches techniques d'enseignement. L'unité de la danse ne vient pas seulement de la somme des pas exécutés mais aussi de la cohésion stylistique de la communauté des danseurs et du mouvement global de danse qui s'en dégage.

Comme mentionné précédemment, les dénominations utilisées ci-dessous pour décrire les différentes formes de gavottes sont, pour une part, récentes et émanent essentiellement des cercles celtiques. Ces dénominations s'appuient sur des enquêtes de terrain (notamment celles réalisées par Jean-Michel Guilcher) et tendent à faire exister comme une danse spécifique ce qui n'est, en fait, qu'une variante observée dans telle ou telle commune.

• *La gavotte du Bas-Léon*

Le Bas-Léon, région du Nord Finistère, correspond à l'ouest d'une ligne Brest/Plouguerneau, sans que cette limite soit rigide. La forme principale de la danse est la ronde [ill. 1]. Selon les travaux d'Erwan Tanguy et Ghislaine Le Fur pour la fédération Kendalc'h [document « Stage d'étude gavottes », Kendalc'h, Châteauneuf-du-Faou, 19-20 janvier 2013], une forme en chaîne ouverte ou en cortège peut y être associée. La subdivision des pas intervient aux temps 3 et 4 avec un appui retenu aux temps 7 et 8. Le déplacement se fait sur la même ligne de danse sauf au temps 7 où l'on observe une surrection du corps sous l'influence du mouvement de bras et la position du corps.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



III. 1. Gavotte du Bas-Léon. © Tamm-Kreiz.

• La gavotte dite « Kernevodez »

Ce « terroir » correspond au versant ouest des Monts d'Arrée, dans le Finistère, autour des communes de Hanvec, Rumengol et Saint-Éloy. La gavotte se danse en chaîne courte avec un cavalier pour fermer la chaîne. Le temps 1 se fait sur le pied droit. La progression vers la gauche se fait sur les temps 1 à 5 et du surplace aux temps 6 à 8. Après la gavotte, les chaînes se referment en rond pour danser un bal collectif, composé d'une balade sur 16 temps et de figures sur 16 temps. Le « bal à deux », qui suit le bal collectif, est lui aussi composé d'une balade sur 16 temps, suivie de figures sur 16 temps également.

Il existe une forme dite « gavotte d'honneur », ou *Dañs wa'r sei'ienn* (« danse des rubans », en français) [III. 2]. Forme plus récente de gavotte en couple ; le couple de danseurs effectue un déplacement sur 8 temps en pas de gavotte ordinaire avant d'enchaîner sur des déplacements plus amples.



III. 2. *Dans wa'r sei'ienn* (danse des rubans), concours de gavotte de Menez-Meur à Hanvec (Finistère).
© Tristan Gloaguen – War'l Leur, 2012.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

• *La gavotte du pays de Brasparts*

Le terroir de cette gavotte se situe autour de la commune de Brasparts considérée comme la limite occidentale de la « Haute-Cornouaille » (cfr. carte n° 1).

La gavotte est dansée en chaîne ouverte [ill. 3] et composée de 3 parties :

- *tamm kentañ* (1^{re} ronde de danse) ;
- un *tamm-kreiz* ou bal (2^e ronde de danse) ;
- *tamm diwezhañ* (3^e ronde de danse).

Sur les 1^{re} et 3^e rondes de danse, au temps 1, il y a un posé du pied droit, légèrement devant la ligne de danse. Cette forme d'appui la distingue des autres formes de gavottes, qui commencent du pied gauche. La subdivision du pas se fait sur les temps 5 et 6.



Ill. 3. Gavotte de Braspart, concours de gavottes de Menez-Meur (Hanvec, Finistère).
© Tristan Gloaguen – War'l Leur, 2016.

La 2^e partie, dite *tamm kreiz* ou « bal », est une ronde au départ pied droit avec un déplacement latéral sur 8 temps. À la fin de ces 8 temps, les danseurs cessent leur déplacement latéral et effectuent un déplacement vers le centre de la ronde en pas de 4 puis un recul en pas de 4 pour revenir à leur place.

• *La gavotte du pays de Châteaulin dite « Rouzig »*

Le pays « Rouzig » (« marron », en français) correspond schématiquement à la basse vallée de la rivière Aulne en Centre-Finistère, la commune centrale est Châteaulin. Certains « pays » en Basse-Bretagne tirent leur nom de la couleur de certaines pièces du costume traditionnel. Ainsi, le costume masculin de Châteaulin était à dominante marron/rousse (*Rouz* en breton). Il en va de même du pays de Quimper, dit « Glazig » en raison de la dominante bleue (*Glaz* en breton) du costume des hommes. De même pour le pays « Melenig » (*Melen* signifie jaune en breton), qui qualifie le pays des environs d'Elliant (Finistère) en raison de la couleur des broderies du costume traditionnel de cette région.

Il existe deux formes de danses :

- en quadrette (quatre danseurs) ;
- ou en chaîne ouverte de six [ill. 4].

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



III. 4. Gavotte rouzig, concours de gavottes de Menez-Meur à Hanvec (Finistère).
© Tristan Gloaguen – War'l Leur, 2016.

Le temps 1 est un posé du pied gauche, la subdivision ici se fait en 3 et 4 avec des pas glissés. Le pas des hommes se singularise par l'apport de fioritures. Le style de la danse est caractérisé par une marche légère, sans rebondissement ; les appuis sont portés sur la plante des pieds. La danse progresse de façon ample, les mouvements de bras sont souples.

• La gavotte dite du pays « Dardoup »

Le pays « Dardoup » comprend la plupart des communes du canton de Châteauneuf-du-Faou (Finistère), à savoir les communes de Châteauneuf-du-Faou, Plonevez-du-Faou, Collorec, Landeleau, Laz, Saint-Thois et Saint-Goazec. Les limites de ce pays sont les Montagnes Noires au sud, la rivière Ster Goanez à l'ouest, la rivière Elez au nord-est. Il existe deux formes de gavottes dites « Dardoup » : la suite de gavottes des Montagnes du pays Dardoup et la gavotte d'honneur du pays Dardoup.

La « gavotte Montagne du pays Dardoup » est composée des trois rondes classiques déjà décrites pour la région de Braspart, à la différence près qu'elle débute sur le pied droit : le *tamm kentañ*, le *tamm-kreiz* et enfin le « ton *diwezhañ* » avec une phrase musicale de 8 temps, puis une phrase musicale de 16 temps. Cette gavotte se fait en chaîne ouverte ou en chaîne longue. La subdivision se fait sur les temps 3 et 4.



III. 5. Bal à quatre de la suite d'honneur de la gavotte Dardoup, concours de gavottes de Spezet (Finistère).
© Ganedel, 2014.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Le *tamm-kreiz* de cette variante est particulier. Il se compose d'une balade sur 16 temps puis d'une figure sur place de 16 temps. Lors de la balade, les danseurs se tiennent par le petit-doigt, les bras le long du corps, sans autre balancement que le balancement naturel dû à la marche. En fin de balade, les danseurs s'arrêtent et débudent les figures.

Il existe également une forme dite « d'honneur » à laquelle s'ajoutent, à la gavotte proprement dite déjà évoquée, un « Bal à quatre » [ill. 5] et un « Bal à huit ». Ces deux bals prennent la forme d'une balade suivie d'une série de figures.

• *La gavotte dite des « Montagnes »*

On trouve cette forme de gavotte dans le pays de Carhaix, en Finistère, dans les communes autour d'Huelgoat, Poullaouen et Scrignac. Si des variantes locales peuvent exister, elles ne sont que minimales. La gavotte dite « Montagne » est elle aussi une suite de trois rondes de danses décrites ci-dessus. C'est une gavotte en ronde fermée [ill. 6].



III. 6. Gavotte des Montagnes, concours de gavottes de Spezet (Finistère). © Ganel, 2014.

À l'instar de la gavotte du pays de Braspart et de celle du pays Dardou, la formule d'appui des pas sur la première et la troisième ronde est exactement la même. La subdivision des pas se fait sur les temps 3 et 4 avec une surrection gauche/droite sur les temps 7 et 8.

Le *Tamm-kreiz* se compose de deux parties. Une balade de 16 temps et des figures sur 16 temps également, au cours desquelles les danseurs marquent alors la pulsation musicale avec les bras et/ou les pieds, sur 16 temps, mais d'une manière non codifiée.

• *La gavotte dite « de Calanhel »*

Cette nomination est sujette à caution car la gavotte ainsi désignée n'est pas spécifique à la commune de Calanhel, mais est située au cœur du petit pays où se pratique cette danse. Localisé au sud-ouest des Côtes d'Armor, ce territoire recouvre les communes de Lohuec, La Chapelle-Neuve, Plourac'h, Plusquellec, Calanhel, la partie nord-ouest de Callac, la partie sud de Plougras et la partie est de Bolazec.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



III. 7. Bal de la gavotte de Calanhel, stage de gavottes de Calanhel à Plourac'h (Côtes d'Armor).
© Ganedel, 2017.

Comme la gavotte dite des « Montagnes », elle se danse en ronde fermée et se compose de trois parties : *Tamm-kentañ*, *Tamm-kreiz* et *Tamm-diwezhañ*. La subdivision se fait ici sur les temps 5 et 6. Le *Tamm Kreiz* diffère légèrement : à la suite de la balade sur 16 temps, l'homme casse la ronde et se met face à la femme [ill. 7] et, sur 16 temps, les danseurs balancent alternativement la jambe gauche et la jambe droite comme indiqué sur la photo ci-dessus avant de reprendre la balade.

• La gavotte dite « Fisel »

Ce pays regroupe 16 communes autour de Rostrenen et Maël-Carhaix, toutes situées dans le département des Côtes d'Armor. Comme pour les gavottes Montagnes, cette ronde fermée comprend les trois rondes décrites ci-dessus. La différence majeure tient à ce que la subdivision se fait sur les temps 4 et 5. Le style de la danse est marqué par l'élan des pas.



III. 8. Gavotte Fisel, concours Fisel à Rostrenen (Côtes-d'Armor). © Éric Legret, 2015.

Pour le *Tamm-kreiz*, à la suite de la balade sur 16 temps, l'homme se met face à la femme. Sur 16 temps, les danseurs exécutent alors, sur place, une série de figures reprenant le

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

balancé des jambes [ill. 8] similaire à celui de la gavotte dite du pays de « Calanhel », ou reprenant exceptionnellement les pas des deux rondes lors des concours.

• La gavotte dite « kost-ar-c'hoad »

Le pays *Kost-ar-c'hoad* (ou « près du bois » en français) tire son nom de la barrière naturelle qui le délimite au nord et à laquelle il est adossé : la forêt de Quénécan, au sud-ouest des Côtes d'Armor. Il regroupe quatre communes : Gouarec, Plélauff, Perret et Sainte-Brigitte. Cette gavotte n'est composée que d'une seule partie, une ronde en chaîne fermée.



III. 9. Stage de Kost-ar-c'hoad pour le Cercle celtique de Morlaix (Finistère).
© Korollerien Montroulez, 2015.

Le changement de pas se fait au 4^e temps. Sa caractéristique principale est que la chorégraphie des pas enchaîne des croisements des pieds droit et gauche [ill. 9]. Le pas effectué par les femmes est identique à celui des hommes, mais plus sobre et moins nerveux.

• La gavotte dite « Pourlet »

Le pays « Pourlet » se compose de vingt communes de la partie nord-ouest du Morbihan, regroupées autour de Guéméné-sur-Scorff. La forme de la danse gavotte Pourlet est dite en chaîne mixte, c'est-à-dire que les deux formes, chaîne fermée et chaîne ouverte, se succèdent au cours de la même danse. La gavotte Pourlet est composée d'une seule partie.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



Ill. 10. Gavotte Pourlet. © Tristan Gloaguen – War'l Leur, 2015.

À la différence des autres gavottes, l'unité de base dans la chaîne de danse est le couple : l'homme tient sa cavalière par la main, le bras droit sur le bras gauche de la cavalière, mais elle tient le cavalier suivant, bras ballants, par le majeur ou l'index [ill. 10]. La subdivision intervient aux sur les temps 3 et 4. La caractéristique de la gavotte Pourlet est le « décrotté », effectué par les hommes uniquement et qui est en fait un saut vertical au 8^e temps.

• *Le laridé-gavotte de Pontivy*

Le terroir de cette danse est composé de treize communes situées autour de Pontivy, dans le centre-nord du Morbihan. Le laridé-simple, bien que n'utilisant pas le terme de « gavotte » dans sa dénomination, appartient à la famille des gavottes. La danse s'exécute en ronde fermée [ill. 11]. Si la danse est « rebondissante », les pieds se soulèvent à peine. Les mouvements et le déplacement latéral sont de faible ampleur.



Ill. 11. Concours laridé-gavotte à Pontivy. © Tristan Gloaguen – War'l Leur, 2014.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

• *La gavotte dite « Glazig »*

Le territoire « Glazig » regroupe 29 communes autour de la ville de Quimper dans le Sud-Finistère. Cette gavotte est composée d'une ronde de gavotte, d'un bal puis d'une seconde ronde gavotte. Elle inclut, depuis la fin du XIX^e siècle, un « Bal à deux » et un jabadao pour aboutir à la forme qu'on lui connaît actuellement.



Ill. 12. Gavotte Glazig en cortège de couples. © Tristan Gloaguen – War'l Leur, 2011.

Elle se danse par couple et en cortège [ill. 12], les hommes à gauche de leur cavalière. Les deux moments forts de la danse sont l'impulsion du temps 1, le retombé du temps 2 et le croisé du temps 5.

Le « bal à deux » comme le « bal à quatre » se compose également d'une balade sur 16 temps. Le jabadao, lui, se réalise en rond formé de 4 couples, d'une balade et d'une série de figures.

• *La gavotte Bigouden*

Cette gavotte tire son nom du pays Bigouden, terroir situé au sud-ouest du département du Finistère, autour de Pont-l'Abbé. À l'instar des pratiques du pays Glazig, il s'agit d'une gavotte en cortège formé de couples de danseurs [ill. 13]. La suite de danses est ainsi composée : une gavotte, un bal à deux, un bal à quatre, un bal à huit et un jabadao. La subdivision se fait sur les temps 3 et 4. Le pas de progression est glissant. La chorégraphie de la danse inclut un salut des danseurs entre eux.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



III. 13. Gavotte Bigouden, fêtes des brodeuses à Pont-l'Abbé (Finistère).
© Tristan Gloaguen – War'l Leur, 2014.

• *La gavotte de l'Aven*

L'Aven est un terroir du sud-est du département du Finistère. Sa ville-centre est Pont-Aven, les régions de Concarneau et Rosporden font partie de ce terroir. Cette gavotte connaît un nombre significatif de variantes locales. À l'instar des suites de gavottes dites *glazig* du pays de Quimper ou du pays Bigouden, la suite de danses du pays de l'Aven est composée de la gavotte proprement dite, d'un bal à deux, d'un bal à quatre, d'un bal à huit et d'un jabadao. Dans cette gavotte en chaîne ouverte [ill. 14], formée de quadrettes, deux couples se regroupent pour former une quadrette en chaîne. Le cavalier de tête mène la quadrette, sa cavalière est à sa droite, elle est suivie par la seconde cavalière, le second cavalier occupe la dernière place. La subdivision intervient aux temps 3 et 4.



III. 14. Gavotte de l'Aven. © Tristan Gloaguen – War'l Leur, 2011.

• *La gavotte du Cap*

C'est la gavotte que l'on trouve dans le pays du cap Sizun, pointe située au sud-ouest du département du Finistère, dont la ville centre est Pont-Croix. Comme les autres formes de gavottes du Sud-Finistère, elle se danse par couple, en cortège, les hommes à gauche de leurs

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

cavalières [ill. 15]. Elle alterne deux figures : sur la première, les deux partenaires se tournent l'un vers l'autre aux temps 3 et 4, puis font un tour et quart sur eux-mêmes vers l'extérieur ; pour la deuxième figure, seule la cavalière tourne sur elle-même, sur la gauche, sous le bras de l'homme sur les temps 5 à 8.



Ill. 15. Gavotte du Cap, concours de gavottes du Cap à Pont-Croix (Finistère).
© Tristan Gloaguen – War'l Leur, 2015.

I.6. Langue(s) utilisée(s) dans la pratique

Les textes de chants interprétés sont toujours en breton. Les parties qui composent la danse portent un nom en langue bretonne, couramment utilisé comme, pour la gavotte dite Montagne, *Tamm kentañ* (« première partie » en français) et *Tamm diwezhañ* (« dernière partie » en français) [cfr. aussi partie III.1 « La dénomination de la danse »].

Les différents acteurs de la danse sont désignés en breton de la manière suivante :

- *kaner, kanerez* (chanteur, chanteuse) ;
- *biniouaer* (sonneur de binioù) ;
- *talabarder* (sonneur de bombarde) ;
- et *soner treujenn-gaol* (sonneur de clarinette).

La diminution du nombre de locuteurs en langue bretonne entraîne une place de plus en plus importante du français dans la nomination des parties techniques lors de l'organisation de stages de danses ou dans les explications et la transmission des pas. Tous les chanteurs, même s'ils chantent en breton, ne le parlent pas forcément couramment. C'est aussi le cas des danseurs.

I.7. Éléments matériels liés à la pratique

Patrimoine bâti

Non renseigné

Objets, outils, matériaux supports

Non renseigné

II. APPRENTISSAGE ET TRANSMISSION DE L'ÉLÉMENT

II.1. Modes d'apprentissage et de transmission

L'apprentissage informel par imprégnation

La forme principale et quasi unique de transmission d'une génération à l'autre était fondée sur le mimétisme dans la société rurale. Les plus jeunes observaient les plus âgés et s'imprégnaient ainsi des pas. Il n'y avait pas de cours de danses à proprement parler, même si une transmission plus directe de maître à élève pouvait exister. Cette forme d'apprentissage par imitation demeure encore très présente en fest-noz. Nombre de danseurs débutants apprennent « sur le tas », en participant directement à la danse et en s'inspirant des pas des autres danseurs.

L'apprentissage structuré

Depuis le développement des fest-noz actuels, une forme structurée d'apprentissage s'est mise en place ; sous la forme de cours, d'ateliers ou de stages de danses. Dans beaucoup de communes, des associations prennent en charge des cours de danses, généralement hebdomadaires. Les enseignants se sont, pour la plupart, formés dans des ateliers d'apprentissage spécifiques souvent mis en place par les cercles celtiques.

Il existe en Haute comme en Basse-Bretagne des ateliers ou stages de gavottes. Ils s'adressent à un public plus averti, maîtrisant relativement bien les rudiments des pas. Leur objet est alors d'approfondir un pas spécifique de gavotte. Ces ateliers ou stages sont généralement organisés à l'initiative de cercles celtiques et menés par des formateurs référents pour telle ou telle gavotte, ou des formateurs certifiés d'une des deux confédérations de cercles celtiques de Bretagne War'l Leur ou Kendalc'h.

II.2. Personnes/organisations impliquées dans la transmission

On trouve ici les danseurs, chanteurs, sonneurs et musiciens ou encore les moniteurs de danses. Il convient de citer aussi les organisateurs d'événements et de concours.

- Les organisateurs d'événements : il s'agit, la plupart du temps, d'organiseurs de fest-noz et de fest-deiz. Les associations peuvent être liées ou non, à la culture bretonne. Ce cadre d'expression et de pratique des gavottes est déconnecté de toute forme de « performance » notée, mais est d'abord une expression festive. Ces fest-noz peuvent se tenir dans des salles publiques ou des salles de spectacle et avoir lieu à l'occasion de fêtes *ad hoc* ou se tenir dans le cadre de festivals à l'objet plus large, tel le festival des Vieilles Charrues de Carhaix (Finistère), qui organise un fest-noz tous les ans.

- Les organisateurs de concours : ce sont, la plupart du temps, des cercles celtiques, c'est-à-dire des groupes de danseurs et danseuses qui se produisent lors de fêtes locales. Ils étudient également la danse au cours de l'année dans le cadre d'ateliers qu'ils mettent en place. Parfois, des intervenants extérieurs peuvent être sollicités.

III. HISTORIQUE

III.1. Repères historiques

La dénomination de la danse

Cette famille de danses traditionnelles est établie en Basse-Bretagne, partie de la Bretagne où la société rurale utilisait principalement le breton dans la vie quotidienne. Les danses étaient nommées différemment selon les terroirs. On trouvait principalement les termes *Dañs-tro* ou *Dañs a dro* (« la danse en rond ») mais aussi, plus localement ou suivant les événements, *Dañs Kerne* (la danse de Cournouaille), *Dañs an dud nevez* (la danse des époux), *Dañs hir* (la danse longue), *Dañs a grenn* (la danse qui tremble), *fest dañs* (la danse de fête), *Dro fest* (le tour de fête), *Droiad dañs* (le tour de danse), *Dañs a ruz* (la danse glissée), *Dañs a zailheù* (la danse qui saute). Toutes ces dénominations sont liées à leurs différentes caractéristiques chorégraphiques et sociales. Ces désignations ne sont désormais que très peu utilisées et le terme générique de gavotte l'a emporté partout.

Le terme « gavotte » est d'un usage relativement récent (fin XIX^e siècle). Il est emprunté au vocabulaire de danse de l'Ancien Régime. On ne peut établir un lien direct entre les « gavottes bretonnes » telles que nous les connaissons et la « gavotte » de danse française, d'origine populaire, pratiquée en chaîne ouverte. L'évolution de son usage en a fait une danse aristocratique qui, contrairement aux gavottes bretonnes, descendrait des branles et attestée dès le XVI^e siècle.

Il est de même très difficile d'établir avec certitude quand et pourquoi ce mot « gavotte » a désigné les danses traditionnelles de Bretagne, connues désormais sous ce terme. On avance comme explication plausible celle d'un « détournement » de nom. Il semble en effet que le mot « gavotte » ait été utilisé en pays de Quimper, au cours du XIX^e siècle, pour désigner la danse traditionnelle de ce terroir qui connaît une partie en chaîne et une partie en couple, à l'instar des gavottes connues sous l'Ancien Régime. L'usage de ce nom pour désigner ces danses se serait alors répandu aux terroirs voisins pour, *in fine*, regrouper sous ce terme un ensemble de danses aux caractéristiques propres mais descendant d'un même rameau. À partir des différentes enquêtes effectuées, on peut considérer que le terme « gavotte » ne s'est vraiment établi définitivement pour désigner cet ensemble de danses qu'au début du XX^e siècle.

L'origine de la danse

Thoinot Arbeau (1520-1595) compositeur, musicologue et écrivain, a édité en 1589 *L'Orchésographie*, titre abrégé d'*Orchésographie et Traicté en forme de dialogue, par lequel toutes personnes peuvent facilement apprendre & practiquer l'honneste exercice des dances*. Il établit que la gavotte d'Ancien Régime telle qu'elle était entendue à son époque dériverait de la famille des branles (simples et doubles), tandis que les ethnologues et spécialistes de la danse s'accordent à trouver les racines des gavottes, dites bretonnes, dans le trihori. L'ouvrage de Thoinot Arbeau est considéré, non seulement comme un corpus très complet des danses pratiquées au XVI^e siècle, mais également comme le premier manuel de danses avec des descriptions précises de pas. Il y décrit ainsi une danse dite « Trihori » dans laquelle on trouverait l'origine des gavottes bretonnes sous leur forme la plus « simple », c'est-à-dire la ronde.

Les études existantes, en particulier les travaux de Jean-Michel Guilcher, font en effet remonter les gavottes bretonnes au trihori, danse à la mode dans la société aristocratique française du XV^e siècle. Cette danse, parfois décrite comme « passe-pied », a connu des évolutions notoires au cours du XVI^e et même du XVII^e siècle.

L'évolution historique de la danse

Peu de travaux étudient l'évolution des gavottes au cours du XVIII^e siècle et dans la première partie du XIX^e siècle. Pour décrire la place et la forme qu'ont prises les gavottes, il convient donc de distinguer deux époques.

Avant la seconde guerre mondiale, les lieux de pratique de la gavotte étaient essentiellement des lieux d'habitation, des bâtiments de travaux (cours de fermes, granges, hangars...) ou en extérieur (aires à battre le blé). Les occasions de danser étaient principalement liées aux travaux agricoles (moissons, battages, arrachages de pommes de terre, aménagement d'aire à battre). Les autres occasions de danse étaient des occasions dites « extraordinaires » : fêtes patronales de village, fêtes des pardons, mariages, foires essentiellement. Ainsi, était-il de coutume de danser une gavotte à l'issue de la partie religieuse des mariages dans les espaces publics (comme les placîtres des églises, les places de village, les rues). La gavotte se dansait également pendant ou à l'issue des repas de noces, soit dans l'espace affecté à ce repas (une salle ou un bâtiment de ferme, comme mentionné), soit dans un espace extérieur.

La période dite du *revival* débute à la fin des années 1950. Le concours de *kan-ha-diskan*, organisé par Loeiz Ropars à Poullaouen en 1954, a donné naissance au « fest-noz moderne » tel qu'on le connaît aujourd'hui. On observe un passage de la sphère privée (cours de fermes) à la sphère publique (salle des fêtes communales). La nouveauté est donc d'avoir retiré les chanteurs et les sonneurs de leur milieu habituel d'expression pour les inviter à « performer » dans une salle publique sur une scène sonorisée. Un vaste mouvement de réappropriation collective de la danse traditionnelle, en général, et des gavottes, en particulier, est dès lors lancé. Il devait prendre une ampleur considérable et toucher une large partie de la population, bien au-delà des milieux culturels bretons.

La pratique de la danse s'en est trouvée bouleversée, ses occasions de transmission et ses lieux de pratique également. La gavotte continue d'être pratiquée dans un contexte sociologique radicalement différent. La gavotte, dans sa forme initiale en rond, traduit et représente un rapport spécifique de l'individu au collectif, fort éloigné des comportements individualistes que l'on observe dans la société actuelle.

La gavotte, comme d'autres danses issues de la société rurale, véhicule une façon de s'inscrire socialement et symbolise une mode de vie qui, au-delà des aspects identitaires ou de divertissement, peuvent expliquer l'engouement toujours actuel.

La notion de *bro* ou « pays »

On trouve souvent dans la littérature le terme de gavotte associé à un nom de pays, par exemple « gavotte du pays Glazig ». Cette forme d'appellation a été fortement mise en avant lors du renouveau de la musique des danses et de l'enseignement des danses par les cercles celtiques. La notion de « pays » est une notion dont la réalité et l'acception ont évolué dans le temps. Elle ne correspond pas forcément à une division géographique formalisée de façon très précise.

Cette notion de *bro* ou « micro-territoire » est en partie due à l'évolution des modes vestimentaires, observée essentiellement après la Révolution française et s'est donc en partie construite au cours du XIX^e siècle et dans les premières années du XX^e siècle.

Pour l'ethnologue Jean-Michel Guilcher, « l'étude de la danse, comme celle d'autres faits culturels, conduit à reconnaître l'existence de secteurs géographiques d'étendue variable, où la tradition montre une relative unité » [Guilcher, 1963, p. 16]. Il complète toutefois son propos en avertissant : « on ne peut ordinairement définir ces " pays de danse " que de façon approchée et variable selon le critère choisi, en raison des caractères que nous serons amenés

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

à reconnaître aux frontières de mouvement : elles sont complexes, incertaines et mouvantes » [Guilcher, 1963, p. 17]. La danse traditionnelle apparaît donc comme un des éléments d'identification du pays.

Selon Alan Pierre, ancien animateur culturel de la fédération finistérienne de War'l Leur, « le milieu associatif culturel breton (...) a consciemment ou inconsciemment favorisé la mise en valeur de ces *broioù* ». Selon lui, on peut donc parler de pays « perçus », parfois même de pays « recréés » [Pierre, 2001, p. 3]. Ces termes de « bro » et de « pays » sont donc à manier avec précaution.

Les noms de pays actuellement utilisés dans l'enseignement des danses ne sont donc pas tous des noms usités avant la première partie du XX^e siècle pour désigner un terroir précis. Il serait, pour certains d'entre eux, plus juste d'énoncer une liste nominative de communes où existent des danses aux caractéristiques identiques.

Les terroirs de gavottes

Le territoire sur lesquels les écrits du XIX^e siècle et les enquêtes plus récentes ont révélé la présence d'une danse de la famille des gavottes, correspond principalement à la « Cornouaille », terme encore très utilisé, qui fait référence à l'ancien découpage en évêchés [carte 1] :

- en « Basse-Cornouaille », dans le Finistère (pays de chaîne ouverte), au sud d'une ligne allant approximativement des communes de Plougastel-Daoulas (près de Brest) à Guerlesquin aux limites des Côtes d'Armor ;
- en « Haute-Cornouaille » (pays de chaîne fermée), c'est-à-dire les anciens cantons de Carhaix, Huelgoat, Pleyben, Brasparts et Châteauneuf-du-Faou (Finistère), les cantons de Callac, Rostrenen et Maël-Carhaix (Côtes d'Armor) et dans les cantons de Gouarec et du Faouët (Morbihan).



Carte 1. « La Bretagne des pays - anciens évêchés de Bretagne », carte établie par Mikaël Bodloré - Geobreizh.com

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

On trouve également des formes de gavottes en Morbihan :

- la gavotte dite *Pourlet*, dans le canton de Guéméné-sur-Scorff ;
- la danse dite *Kost er c'hoed*, autour de Silfiac (canton de Gouarec en Côtes d'Armor et canton de Cléguérec en Morbihan) ;
- la danse dite *Laridé-gavotte*, dans le pays de Pontivy (canton de Pontivy en Morbihan).

Il est à noter que l'on trouvait également une danse en Léon, désormais désignée comme « gavotte du Bas-Léon », à l'ouest d'une ligne Brest/Plouguerneau. À l'instar de « Cornouaille », le terme « Léon » fait référence à l'ancien découpage en évêchés et est usité pour désigner la majeure partie nord du Finistère, c'est-à-dire la région qui s'étend de la ville de Morlaix à l'est, à la pointe Saint-Mathieu à l'ouest, jusqu'aux contreforts des monts d'Arrée au sud.

III.2. Évolution/adaptation/emprunts de la pratique

La pratique actuelle découle directement de ce qu'il est convenu d'appeler le *revival*, c'est-à-dire la période de renouveau de la musique bretonne dans les années 1960. L'écho phénoménal de ce *revival* a entraîné un développement de fêtes dans toute la Bretagne, y compris dans des terroirs où la pratique de la danse traditionnelle avait quasiment disparu. À l'occasion de ces fêtes (assemblées de danses, fêtes de villages, festivals, concours de danses et de musiques, stages...), il a été proposé des danses traditionnelles conduisant *de facto* à l'extension de l'aire géographique de pratique des danses dites « gavottes ».

Cette aire s'est élargie à la France entière sous l'effet du dynamisme des associations de Bretons installés dans les autres départements de l'hexagone. Ces associations, souvent structurées en cercles celtiques, sont à l'origine de nombreux fest-noz et fest-deiz et du développement des bals *folk* dans l'hexagone.

Le développement des amicales ou associations de Bretons sur les autres continents a aussi permis de développer des échanges, des événements festifs, des festivals, des fest-noz et des occasions d'apprentissages à l'étranger. Ce développement a bénéficié à la gavotte comme aux autres danses de Bretagne. Régulièrement, les chanteurs et chanteuses, les musiciens et musiciennes ou les groupes de musique traditionnelle sont invités à animer des stages, des fest-noz ou des festivals. La mise en place du « cyber fest-noz » au tournant des années 2000 a même permis de danser ensemble, en même temps, à de nombreux endroits du monde. Ce concept, lancé par An tour tan, société de captation et de diffusion de films située à Quimper, consiste à filmer un fest-noz et à le diffuser sur Internet. Il permet aux Bretons du monde entier de danser au même moment qu'en Bretagne.

IV. VIABILITÉ DE L'ÉLÉMENT ET MESURES DE SAUVEGARDE

IV.1. Viabilité

Vitalité

L'enseignement de la gavotte est systématique dans les cours, stages et ateliers de danses destinés aux praticiens débutants ou chevronnés. La gavotte demeure l'une des danses les plus pratiquées dans les fest-noz ou fest-deiz. De ces constatations, sa viabilité peut paraître garantie.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Menaces et risques

Toutefois, il convient d'être très vigilant sur plusieurs points :

- *La standardisation des pas* : comme évoqué, la transmission par l'exemple permet à chaque apprenant l'acquisition des pas de base. Le recours aux ateliers, stages et cours de danses a, certes, permis d'élargir le cercle de la transmission, mais il a entraîné une forme de standardisation des pas (tout comme l'usage des fiches ou documents pédagogiques pour l'enseignement) et la personnification d'un style incarné par un modèle de référent unique.
- *Les fréquences des occasions de danser* : on note au cours de la dernière décennie une diminution des occasions de danser, principalement due à la diminution du nombre de fest-noz, ce qui fragilise la pratique de la danse.
- *La transmission de la langue bretonne* : le fait que le breton ne soit quasiment plus appris que dans un cadre d'enseignement structuré (écoles ou formations) éloigne les apprenants, jeunes ou adultes, de la langue bretonne populaire utilisée dans les chants. Cet éloignement parfois observé peut obérer la prononciation et les effets de style induits par la musicalité des phrases en breton.

IV.2. Mise en valeur et mesure(s) de sauvegarde existante(s)

Modes de sauvegarde et de valorisation

Les cours et ateliers de danses, les fest-noz et fest-deiz en Bretagne, l'activité des cercles celtiques, garantissent la mise en valeur et la sauvegarde des gavottes. Il est nécessaire de garantir la pérennité des structures d'enseignement formel actuelles et l'existence des lieux de pratique que sont les fest-noz et fest-deiz. Ainsi, les stages de musique et chant organisés de 1988 à 2018 à La Chapelle-Neuve (Côtes d'Armor) par l'association *Mod all*, qui ont formé de nombreux musiciens et chanteurs, ont aujourd'hui disparu. La place des gavottes dans les spectacles donnés par les cercles celtiques ou autres ensembles de danses contemporaines est aussi source d'inspiration pour les chorégraphes.

Actions de valorisation à signaler

Il existe de nombreuses actions de valorisation des gavottes, dont on peut citer les trois principales :

- *La nuit de la Gavotte* : événement dure quatre jours, autour du deuxième week-end de septembre, à Poullaouen (Finistère). La première édition date de 1989. Organisé par l'association Dañs Tro, il met en valeur la gavotte Montagne. Le samedi se tient un stage de chant (*kan-ha disk*) [ill. 16] consacré à la gavotte Montagne avec deux niveaux (débutant et confirmé). Le samedi soir se tient un fest-noz où n'est dansée que la gavotte dite Montagne.

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL



III. 16. Stage de chant de gavottes mené par Jean-Claude Tallec à Poullaouen (Finistère).
© Eric Legret – BCD

Chaque année, le jeudi de l'Ascension, l'association *Dañs Tro* organise également « Fest ar C'han » (la « fête du Chant »). Dans ce cadre, il est proposé le « Tremplin gavotte », ouvert aux jeunes chanteurs. Le couple vainqueur est invité à se produire lors du fest-noz de la nuit de la Gavotte de l'année suivante.

- *Le festival Fisel* : créé en 1973, il est organisé durant quatre jours, autour du dernier week-end du mois d'août, par l'association « La fisellerie ». Le dimanche après-midi, le concours Fisel y est ouvert aux danseurs et danseuses de tous âges. Les danseurs participent par catégorie d'âge et genre. Ils sont accompagnés par des couples de chanteurs (couple de chanteurs en *kan-ha-diskan*) ou de sonneurs traditionnels (binioù/bombarde, ou cornemuse/bombarde, ou clarinette).

- *Le concours de Menez-Meur* : ce concours de gavottes est organisé chaque année par la fédération War'l Leur Finistère au mois de juin et propose aux danseurs de concourir, selon leur genre et leur âge, en formant différentes gavottes sélectionnées par le comité organisateur.

Modes de reconnaissance publique

Non renseigné

IV.3. Mesures de sauvegarde envisagées

Non renseigné

IV.4. Documentation à l'appui

Récits liés à la pratique et à la tradition

Non renseigné

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Inventaires réalisés liés à la pratique

Non renseigné

Bibliographie sommaire

Coll., *Stage d'études gavottes* [actes du stage de la confédération Kendalc'h], 19-20 janvier 2013.

GORÉ Olivier, *L'Inscription territoriale de la musique traditionnelle en Bretagne*, thèse de doctorat en géographie, sous la direction de Jean Pihan, université de Rennes 2, 2004.

GOURMELEN Léna (dir.), *D'hier et d'aujourd'hui, danser en Centre-Bretagne*, *Revue Kreiz Breizh*, n° 1, Éditions Mémoires du Kreiz-Breizh, janvier 2011.

GUILCHER Jean-Michel, *La Tradition populaire de danse en Basse-Bretagne*, (1963, 1^{re} éd.), réédition Chasse-Marée/ArMen/ Coop-Breizh, 2007.

LE GOFF Gilles, *Kernevodez, chants et musique du pays de Hanvec-Rumengol-Saint-Eloy*, Centre du patrimoine oral de Cornouaille – Dastum Bro Gerne, 2011.

LE MEUR Yann, « A tribute to Marie-Josèphe Citharel », *Musique bretonne*, n° 218, janvier-février 2010, Éditions Dastum.

PHILIPPE Jeff, « Concours de dañs fisel », *Musique bretonne*, n° 197, juillet-août 2006, Éditions Dastum.

PIERRE Alan, *Découpage géographique et culturel en Basse-Bretagne*, Quimper, Éditions War'l Leur, août 2001.

PIERRE Alan et SICARD Patrig, *Guide pratique de la danse bretonne*, Éditions A. Penneec, 1999.

Filmographie sommaire

Des chercheurs ont déposé leurs films documentaires à la Cinémathèque de Bretagne, qui conserve par exemple l'important fonds de Jean-Michel Guilcher.

Sitographie sommaire

De nombreuses structures interviennent dans la mise en valeur et l'enseignement des gavottes, telles les deux grandes confédérations de cercles celtiques en Bretagne (Kendalc'h et War'l Leur), qui coordonnent l'action de très nombreux groupes de danses traditionnelles, et celui de l'association Dastum.

- **Site de la confédération Kendalc'h**

<https://www.kendalch.com>

- **Site de la confédération War'l Leur**

<https://www.warleur.org>

- **Site de l'association Dastum**

Association créée en 1972, Dastum collecte, met en valeur et diffuse le patrimoine oral de

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Bretagne et gère *Dastumédia*, base de plusieurs dizaines de milliers d'archives sonores de chant et musique traditionnels.

<https://www.dastum.bzh>

• Site de la Cinémathèque de Bretagne

La cinémathèque conserve et permet la consultation de films documentaires sur les gavottes.

<https://www.cinematheque-bretagne.bzh>

• Site de l'association *Dañs Tro*

<http://www.danstro.com>

• Site du festival Fisel

<https://www.fisel.org>

V. PARTICIPATION DES COMMUNAUTÉS, GROUPES ET INDIVIDUS

V.1. Praticien(s) rencontré(s) et contributeur(s) de la fiche

Youenn AMICE, membre du conseil d'administration, Confédération Kendalc'h Finistère, youenn.amice@gmail.com

Jeannot LE COZ, référent Danse fisel, Confédération Kendalc'h, jeannot.lecoz@laposte.net

Alan PIERRE, ancien référent Danse, Confédération War'l Leur Finistère, alanterdro.danse@gmail.com

V.2. Soutiens et consentements reçus

Non renseigné

VI. MÉTADONNÉES DE GESTION

VI.1. Rédacteur de la fiche

Christian RIVOALEN, chargé de mission pour l'inventaire participatif du patrimoine culturel immatériel en Centre Ouest Bretagne, Association Bretagne Culture Diversité (BCD), 3, boulevard Cosmao Dumanoir, 56100 Lorient, 02 97 35 48 77, www.bcd.bzh

Bureau de l'association Bretagne Culture Diversité à Rostrenen : Espace associatif, impasse du Colombier, 22110 Rostrenen, 02 96 36 59 36, crivoalen@bcd.bzh

VI.2. Enquêteur(s) ou chercheur(s) associés ou membre(s) de l'éventuel comité scientifique instauré

Non renseigné

FICHE D'INVENTAIRE DU PATRIMOINE CULTUREL IMMATÉRIEL

Lieux(x) et date/période de l'enquête

Rostrenen (Côtes-d'Armor), septembre 2018-octobre 2019.

VI.3. Données d'enregistrement

Date de remise de la fiche

27 février 2020

Année d'inclusion à l'inventaire

2020

N° de la fiche

2020_67717_INV_PCI_FRANCE_00458

Identifiant ARKH

<uri>ark:/67717/nvhdhrrvswvk25j</uri>